

La fin de la relation ne signifie pas la fin des problèmes

Une première étude de terrain en Belgique francophone s'intéresse aux violences post-séparation. 79 % des femmes sondées disent encore subir des violences après une séparation, parfois pendant plusieurs années.

ELODIE BLOGIE

Tu n'as qu'à le quitter», « Coupe les ponts ! » : autant de conseils a priori « de bon sens » assénés aux victimes de violences conjugales. Pourtant, une première étude de terrain menée en Fédération Wallonie-Bruxelles démontre que les violences ne cessent pas avec la rupture. « Il s'agit d'une représentation encore souvent véhiculée par les professionnels de la police, de la justice », constate Emmanuelle Melan, la criminologue qui a mené cette recherche pour l'ASBL « Solidarité Femmes », qui fête cette année ses 40 années d'existence. « On pense que la séparation met fin à un enfer conjugal. Or, pour un homme violent, voir qu'il perd son emprise sur l'autre, c'est la vexation ultime. Toutes les études démontrent qu'il y a, à ce moment-là, un risque accru de passage à l'acte violent. »

Il a fallu deux tentatives à Audrey* pour quitter le père de ses enfants, un important restaurateur de Liège, avec qui elle était en couple depuis ses 17 ans. Après son premier séjour au refuge de l'ASBL « Solidarité Femmes », elle décide de donner une dernière chance à son conjoint. « Je le faisais pour les enfants, et pour m'assurer qu'il ne pouvait vraiment pas changer, raconte-t-elle. Cela a été la pire année de ma vie, car au refuge, j'avais goûté à la normalité de me réveiller avec des sourires, des "bonjours". » Le deuxième départ est le bon : « Je savais que cette fois, si je retouruais auprès de lui, je n'en sortirais pas vivante. »

Comme neuf femmes sur dix, selon l'étude d'Emmanuelle Melan, le harcèlement est, au moment de la rupture, presque constant. Matin et soir, l'ex d'Audrey se présente à l'école des enfants, ou devant le refuge, dont il n'avait pas tardé à trouver l'adresse pourtant censée être secrète. La journée, il piste les éducatrices du centre. « Au début, il cherchait à me récupérer », se souvient la jeune femme. « Il venait avec des

montagnes de cadeaux – pour plusieurs milliers d'euros – pour les enfants à l'école. Il arrivait le matin avec une voiture et le soir au volant d'un autre véhicule. Pour les gens, c'était moi la dingue ! »

Suivent les insultes, les menaces de mort, à son rencontre comme à l'entrevue des travailleuses du centre, qui ont déposé plainte. Cette violence psychologique durera deux ans, à tel point qu'un départ à l'étranger est envisagé pour la jeune femme. « Après mon séjour au centre, j'avais trouvé un petit appartement pas très loin. Aller chercher les enfants à l'école, faire mes courses, me rendre au tribunal : je ne faisais rien sans être accompagnée d'une éducatrice. Même pour traverser la rue et m'acheter des clopes, j'appelais le centre en sortant et je confirmais mon retour. Au bout de deux années durant lesquelles il me suivait tout le temps, j'étais complètement épuisée. »

Un des résultats de l'étude interpelle : ces comportements harcelants perdurent voire s'amplifient avec le temps.

Les répondantes dont la rupture remonte à cinq ans ou plus sont 33 % à affirmer subir de telles violences « tout le temps » (et 22 % « souvent ») alors qu'elles ne sont « que » 11 % à s'en plaindre (et 22 % « souvent ») lorsque la séparation date d'un an ou moins. « L'hébergement peut durer jusqu'à neuf mois » justifie Emmanuelle Melan. « Les victimes bénéficient alors d'une sorte de bulle de protection la première année. Certains ex-conjoints comprennent bien qu'ils font mieux de se calmer un peu. Mais des moments clés, comme la procédure juridique, réactivent les violences. »

La procédure juridique, outil de pression

La présence d'enfants implique le maintien de contacts, ce qui offre des fenêtres d'opportunité pour des comportements violents, au moment du passage de la garde par exemple. Audrey se souvient de cette comparaison au tribunal de Liège, où son ex-conjoint hurlait son nom dans la salle des pas perdus. « J'ai voulu aller lui parler pour le calmer. Il était dans un tel état de nerfs, que je me suis dit que j'allais passer par-dessus la balustrade. Quand je suis retournée près de l'éducatrice, il a lancé une chaise dans ma direction. » La procédure juridique en général se révèle semée d'embûches, l'ex-partenaire adoptant la plupart du temps (80 %) une attitude non collaborative. La chercheuse a identifié quatre stratégies : menacer de faire perdre la garde des enfants (80 % des dossiers), faire de fausses allégations et dénigrer (92 %), utiliser l'enfant pour contrôler et piéger la mère (89 %), faire alliance avec l'enfant contre la mère (92 %).

Pour Josiane Coruzzi, la directrice de l'ASBL, qui travaille dans ce refuge depuis trente ans, la justice ne tient pas suffisamment compte du contexte de vio-

lences. « Certains professionnels continuent à privilégier le règlement à l'amiable » dénonce-t-elle. « On va aussi rapidement mettre les emportements de l'ex-conjoint sur le compte des émotions fortes qu'il serait en train de vivre avec la rupture. Tandis que si une femme se montre fragile, on questionnera sa capacité à s'occuper de ses enfants. » « L'avocat de mon ex m'a détruite plusieurs fois », témoigne Audrey. « Il disait que j'étais dépressive, incapable de m'occuper de mes enfants. C'est très dur à entendre. »

Avant qu'une ordonnance ne soit finalement prononcée, les autorités étaient tenues de communiquer le nouveau domicile des enfants à leur père. Une source de stress supplémentaire pour la jeune femme qui, pendant plusieurs mois, bloquait une lourde table et un buffet contre sa porte tous les soirs et rangeait les meubles chaque matin avant le réveil des enfants. « Tant qu'il n'y avait pas de jugement, il pouvait prendre les enfants autant que moi, malgré les plaintes. Il n'était pas violent avec eux, donc il ne les mettait pas en danger, me disait-on. Moi, je savais qu'il prenait beaucoup de cocaïne. Et je le voyais partir à fond de balle avec les enfants pas attachés dans la voiture... »

« Des séquelles à vie »

Après deux ans de procédure et alors qu'Audrey commence enfin à ressortir seule de chez elle, elle obtient un jugement interdisant à son ex-conjoint de s'approcher de l'école des enfants, de son domicile, ou d'entrer en contact avec elle d'une quelconque manière. À partir de cet instant, en 2015, il cessera d'exercer son droit de visite auprès des enfants, et de payer la pension alimentaire. « Il avait aussi d'autres affaires de fraude et de coups et blessures sur le dos, donc il devait faire très attention », précise Audrey. « Je n'ai plus eu de contacts depuis. Au début, c'était très difficile, car c'était une façon pour moi de prendre la température. S'il avait l'air de mauvaise humeur, j'évitais de sortir. »

Aujourd'hui, Audrey vient de lancer une petite affaire via une couveuse d'entreprise, malgré les dettes que lui a laissées son ex-conjoint et qu'elle continue à apurer. Elle a passé son permis (ce que lui interdisait son ex), a réappris à sortir seule, à se faire confiance mais aussi à

« Pour un homme violent, voir qu'il perd son emprise sur l'autre, c'est la vexation ultime. Il y a, à ce moment-là, un risque accru de passage à l'acte violent. » **Emmanuelle Melan**, criminologue

faire confiance aux autres. Elle est actuellement en couple. « Mais on garde des séquelles à vie », concède-t-elle. « Les cauchemars, le stress, les crises d'angoisses, même si je les gère de mieux

79 %

C'est la proportion de femmes sondées qui disent encore subir des violences après une séparation.

9/10

9 fois sur 10, l'ex-conjoint harceleur tente de faire alliance avec ses enfants pour piéger leur mère.

80 %

En cas de procédure juridique, 80 % des anciens conjoints adoptent une attitude non collaborative.

en mieux. Je vérifie aussi en permanence que je ne suis pas suivie. C'est comme ça, je vis avec. En tout cas, je n'échangerais ma vie contre rien au monde. Surtout pas ma vie d'avant ! »

* Les prénoms ont été changés, ainsi que certains éléments qui auraient pu permettre d'identifier les personnes.

Méthodologie

Emmanuelle Mélan est criminologue de formation. Elle est assistante à l'UCL à mi-temps et travaille pour l'ASBL « Solidarité Femmes » où elle a mené cette recherche sur les violences post-séparation. Pour ce faire, elle a remonté tous les dossiers de femmes hébergées dans le refuge au cours des cinq dernières années (entre 2012 et 2017), puis a isolé les séjours de plus de trois mois : « Nous voulions isoler des profils de femmes qui n'étaient plus du tout dans l'ambivalence », explique-t-elle. « Dans les cas retenus, la décision de séparation était actée par un élément matériel : changement de domicile, résiliation de compte commun, décision de justice, etc. » Restent donc une septantaine de dossiers ; quinze femmes accepteront de faire le récit de leur expérience. Ça, c'est pour la partie qualitative. Pour la partie quantitative, une enquête par questionnaire a été soumise à des anciennes résidentes du refuge, mais aussi à des femmes qui ont été accompagnées par les services ambulatoires de l'association, sans pour autant être hébergées. Au total, 44 femmes ont répondu. E.B.L.